



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 81722

Texte de la question

Mme Danielle Auroi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les suppressions d'emplois annoncées par la direction de Radio France. Cette situation s'inscrit dans un contexte de crise qui continue de perdurer après les vingt-huit jours de grève à Radio France, plus long conflit social de l'histoire du groupe public. Près de trois mois après, l'inquiétude des salariés est toujours palpable et les tensions sont loin d'être apaisées. En effet le plan de départs volontaires concernerait pas moins de 380 postes sur 4 300, soit 8 % de l'effectif permanent de l'entreprise. L'enjeu est de taille : combler le déficit de Radio France qui s'élève à plus de 20 millions d'euros pour l'année 2015. À cet égard les syndicats dénoncent un désengagement de l'État qui a réduit sa dotation de 87 millions d'euros en trois ans. Aussi elle lui demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour permettre à Radio France de maintenir un budget suffisant, nécessaire pour préserver l'emploi et qui soit à la hauteur des missions de service public qui lui incombent.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à réaffirmer son attachement à la singularité de Radio France, qui en fait un symbole du service public. Grâce à son maillage territorial, et notamment au réseau France Bleu, Radio France offre à tous un accès à l'information, à la culture, à la création et à la connaissance, contribuant ainsi à faire vivre le débat et à transmettre les valeurs citoyennes. Il conviendra tout d'abord de rappeler que depuis 2013, dans un contexte extrêmement contraint pour les finances publiques, la dotation de Radio France a été stabilisée. Cette contribution de Radio France à l'effort national de redressement des finances publiques n'a pas remis en cause la capacité de l'entreprise à mettre en œuvre les priorités stratégiques contenues dans le contrat d'objectifs et de moyens 2010-2014. Radio France a ainsi poursuivi le développement de ses activités, avec notamment la mise en œuvre d'une ambitieuse stratégie numérique, dont les résultats témoignent aujourd'hui de son succès auprès du public, la création de France Bleu Saint-Étienne et les succès d'audience de ce réseau, et l'ouverture de la Maison de la radio autour d'un projet culturel axé sur la transmission à tous les publics. Pour la première fois en 2015, et malgré une dotation publique stable par rapport à celle allouée en 2014, Radio France a présenté un budget en déséquilibre. Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019, communiqué aux commissions en charge des affaires culturelles et des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le 28 octobre dernier, prévoit une trajectoire financière permettant le retour à l'équilibre de la société en 2018. L'État accompagne les efforts de l'entreprise en mobilisant des ressources publiques liées au chantier de réhabilitation. Ainsi, la contribution à l'audiovisuel public (CAP) d'investissement sera majorée de cinq millions d'euros en 2016 et dix millions d'euros en 2017 et 2018. Cet effort financier de l'État sera complété par une dotation en capital de cinquante-cinq millions d'euros entre 2016 et 2017. Enfin, la CAP de fonctionnement est prévue en hausse de 1,5 % en 2018 et 2019. Au-delà de cet accompagnement financier, la ministre de la culture et de la communication a été extrêmement attentive tout au long des négociations du COM 2015-2019 à ce qu'il conforte la spécificité de Radio France, pour que son offre de programmes ne soit ni banalisée, ni aseptisée. La diversité et la qualité des programmes de Radio France en matière d'information et de décryptage, passant notamment par la spécificité des programmes régionaux, ne

sont pas remises en cause. La trajectoire financière prévue au COM 2015-2019 garantit à Radio France, et donc à France Bleu, les moyens suffisants pour accomplir ces missions sur tout le territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Auroi](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (3^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81722

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4653

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1256